

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 28 septembre 2022**

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **38. PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE (SyDEV) RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERS D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE – Rapporteur : Landry RONDEAU**

La Communauté de communes du Pays des Herbiers (CCPH), par l'intermédiaire du guichet de l'habitat, conseille et accompagne les ménages souhaitant rénover énergétiquement leur logement.



Dans ce cadre, différentes conventions se sont succédées ces dernières années :

- avec la Région Pays de la Loire (2015 – 2018),
- avec l'Agence de Transition Ecologique - ADEME (2015 – 2018),
- de nouveau avec la Région (2021 – 2023) avec la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE),
- avec le SYDEV (2019 – 2022).

Ces conventions ont permis à la Communauté de communes du Pays des Herbiers d'obtenir des moyens financiers permettant d'amortir le coût de fonctionnement du guichet de l'habitat (ingénierie interne et prestataire extérieur).

La première convention avec le SyDEV arrivant à échéance en octobre 2022, il convient de la renouveler. La durée de la nouvelle convention sera de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant financier attribué à la Communauté de communes du Pays des Herbiers s'élève à 138 185 €.

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et son annexe technique ci-annexés ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 07 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022 ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

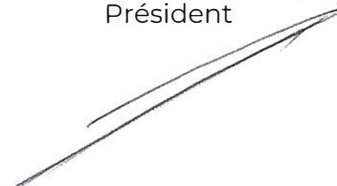
- approuver le projet de convention, ci-annexé, avec le SyDEV dans le cadre du fonctionnement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer la convention et tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmise en Préfecture le : - 3 OCT. 2022  
Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

